

QUALITÉ - FRANCE S.A.	CERTIFICATION DE CONFORMITE PRODUIT	Réf : C-0801-PC.3-06
	PLAN DE CONTRÔLE Huîtres Marennes Oléron fines de claires et spéciales de claires	Page 38 de 39

ANNEXE 1 - LIMITES GEOGRAPHIQUES

Limites géographiques pour l'affinage en claires, le conditionnement et l'expédition d'Huîtres Marennes Oléron

L'aire géographique concernée est celle du bassin de Marennes Oléron, dont les limites sont fixées par l'arrêté du 21 février 1996 (J.O. du 20 mars 1996), modifiant l'arrêté du 6 février 1992. Cet arrêté fixe les limites géographiques, le siège, la composition du bureau des sections régionales ainsi que les circonscriptions qui y sont rattachées :

« Concernant la Section Régionale Marennes Oléron dont le siège est à Marennes, les limites de l'aire géographique du bassin de Marennes Oléron sont d'une part au nord la rive gauche de la Charente et d'autre part au sud la rive droite de la Gironde. Les centres intéressés ou circonscriptions électorales sont : Marennes ; Nieulle-sur-Seudre, Bourcefranc ; Port-des-Barques ; Ronce ; Arvert ; Chaillevette ; L'Eguille ; Le Château ; Saint-Trojan ; Dolus. » : (Cf. figure 0 et 1)

- La rive droite de la Seudre (12 communes)

Le Gua, Nieulle sur Seudre, St. Just Luzac, Marennes, Bourcefranc le Chapus, Hiers Brouage, Moëze, Saint Froult, Port des Barques, Beaugéay, Soubise, Saint Nazaire.

- La rive gauche de la Seudre (7 communes)

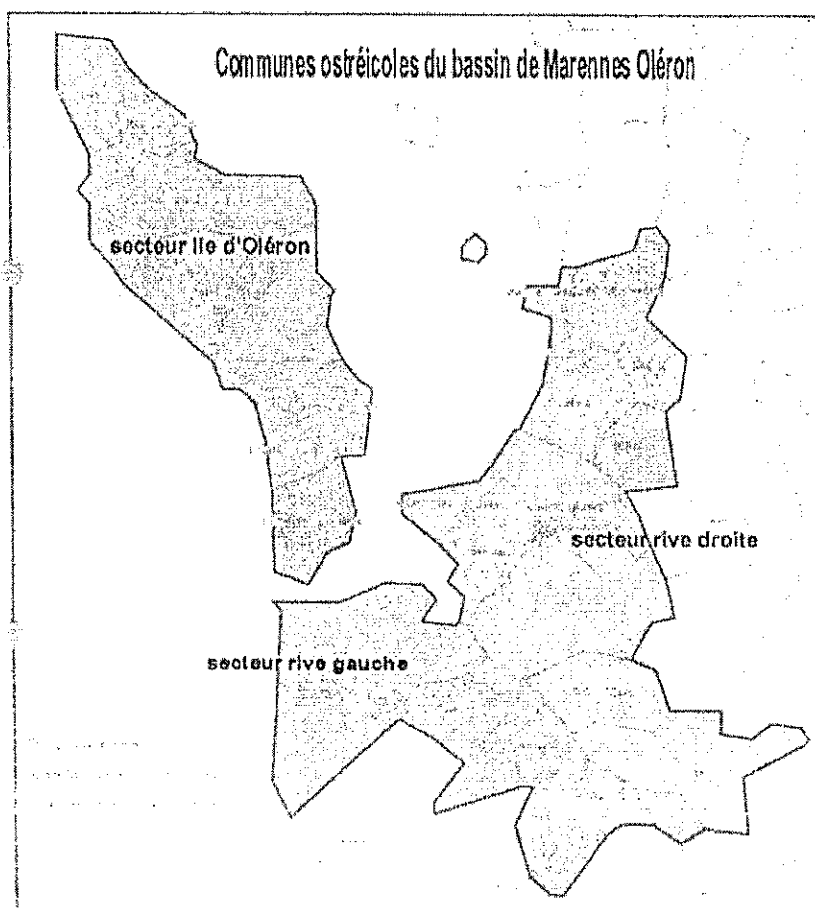
La Tremblade, Etaules, Chaillevette, l'Eguille, Arvert, Breuillet, Mornac.

- L'île d'Oléron. (8 communes)

Saint Trojan, Grand Village, Le Château d'Oléron, Saint Pierre d'Oléron, Dolus, Saint Georges d'Oléron, La Brée les Bains, Saint Denis d'Oléron.

Sont donc autorisées pour l'affinage des Huîtres Marennes Oléron uniquement les claires des marais faisant partie du bassin de Marennes Oléron (claires référencées comme telle au cadastre national).

Figure 0 : Aire géographique des communes ostréicoles du bassin de Marennes Oléron.



QUALITÉ - FRANCE S.A.	CERTIFICATION DE CONFORMITE PRODUIT	Réf : C-0801-PC.3-06
	PLAN DE CONTRÔLE Huîtres Marennes Oléron fines de claires et spéciales de claires	Page 39 de 39

Le dernier stade de production de l'huître, ayant pour but d'améliorer la présentation, la tenue, le goût et la couleur des huîtres, se réalise dans les anciens marais salants creusés, appelés *claires d'affinages*. D'une surface totale évaluée à environ 3000 hectares, en griset sur le schéma, se situent sur trois principales zones :

- Les rives de la Seudre,
- La côte Est de l'Île d'Oléron,
- La côte de Bourcefranc à la rive gauche de la Charente.

Figure 1 : Schéma du bassin de Marennes Oléron (CREMA, 1999).

